



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Internet

Question écrite n° 61816

### Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les procédures de référencement sur Internet. Il y a quelques semaines, plusieurs entreprises françaises, spécialisées dans le référencement de sites web dans les moteurs de recherche et les annuaires sur internet, ont été désindexées par Google de sa base de données. Google considère en effet que certaines pratiques d'indexation, utilisées afin d'optimiser la visibilité de sites, s'apparentent à du « spamming » et reproche ainsi aux entreprises qui ont recours à ces méthodes de ne pas respecter les recommandations déontologiques qu'il a établies dans le domaine du référencement. De leur côté, nombre de référenceurs estiment que les indications fournies par Google ne sont pas assez explicites et que, de ce fait, la frontière entre ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas est des plus floues. Ce différend entre des sociétés françaises et Google est très préoccupant dans la mesure où cet outil de recherche représente plus de 75 % du marché. Les sociétés de référencement sont en effet inquiètes de l'image qui peut être véhiculée suite à cette affaire et souhaitent qu'un dialogue avec les moteurs de recherche soit instauré afin qu'elles puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Il lui demande donc son avis sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Bloche](#)

**Circonscription :** Paris (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61816

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2005, page 3420